



MINISTÈRE DES ARMÉES

Secrétariat d'Etat auprès de la ministre des Armées

**Madame Geneviève DARRIEUSSECQ**  
**Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées**

*Cérémonie de remise de croix du combattant 62-64*

30 avril 2019, Hôtel de Brienne

- Seul le prononcé fait foi -

Mesdames et messieurs les parlementaires,

Madame la directrice de l'ONAC-VG,

Monsieur le directeur départemental de l'ONAC-VG de Paris,

Messieurs les officiers généraux,

Messieurs les présidents d'associations du monde combattant,

Messieurs les récipiendaires,

Mesdames et messieurs,

Chers amis,

Je vous remercie de votre présence à cette cérémonie qui me tient personnellement à cœur.

Décorer 29 récipiendaires n'est pas un acte anodin. C'est un événement qui possède à la fois une résonance nationale et une profondeur mémorielle. C'est un moment qui s'inscrit pleinement dans notre histoire combattante, qui tisse des liens forts entre nous et entre toutes les générations du feu.

Ce qui nous réunit aujourd'hui, c'est la reconnaissance de la République. C'est l'estime, l'admiration, et le respect que nous portons au monde combattant, aux femmes et aux hommes qui ont servi et qui servent notre pays.

Cette cérémonie est à la fois un aboutissement et un commencement.

Un aboutissement car, aujourd'hui, nous concrétisons une demande légitime et ancienne. Une demande que je m'étais engagée à étudier et à faire aboutir le plus rapidement possible.

Un commencement car vous êtes les premiers, parmi plusieurs milliers de frères d'armes, à recevoir la carte du combattant dite 62-64. Pour vous, pour l'ensemble du monde combattant, cette journée a valeur de symbole.

Chers récipiendaires, pour toutes ces raisons, j'ai le plus grand plaisir à vous recevoir dans les salons de l'Hôtel de Brienne. En ces lieux où une partie de l'histoire militaire de notre pays a été écrite, je veux vous dire que cette maison est la vôtre. Elle est celle de tous ceux qui ont porté les armes de la France et qui ont, par là-même, risqué leurs vies.

Il n'y a qu'une catégorie d'anciens combattants, celle que la République reconnaît, celle que la Nation honore.

\*

Il y a 20 ans, presque jour pour jour, la République reconnaissait officiellement le caractère de guerre aux « événements » d'Algérie. Depuis, de nombreuses étapes ont jalonné la reconnaissance des anciens combattants d'Algérie.

Ensemble, nous en accomplissons une. Ensemble, nous redonnons à tous ces combattants la place qui est la leur dans l'histoire. Parce qu'il n'y a rien de pire que l'indifférence et l'oubli.

Les accords d'Evian du 19 mars 1962 ont permis la sortie du très long conflit que fut la guerre d'Algérie. 57 ans après le cessez-le-feu, cette guerre demeure vivace dans les mémoires, dans les cœurs et dans l'ADN de ceux qui l'ont vécue. 57 ans après, ce passé est particulièrement présent.

Les accords d'Evian prévoyaient la réduction des forces militaires françaises présentes en Algérie à 80 000 hommes dans un délai d'un an après l'indépendance et le retrait total dans un délai de trois ans.

Et aujourd'hui, la Nation française n'oublie pas les forces françaises déployées dans l'Algérie, nouvellement, indépendante de juillet 1962 à juillet 1964.

La République se souvient aussi des jeunes hommes qui sont « morts pour la France » dans cette période. Leurs noms figurent aux côtés de milliers d'autres sur le monument du Quai Branly.

Entre 1962 et 1964, plusieurs milliers de jeunes hommes ont fait leur devoir sous le drapeau pendant plusieurs mois. Ils ont pris des risques, ils ont porté les armes, ils ont porté l'uniforme.

Vous y étiez.

Vous avez connu des affectations variées : Tizi Ouzou, Arzew, Oran, Zeralda et évidemment Alger. Vos missions ont été diverses. Vous avez servi dans l'infanterie, la poste militaire, les Spahis, le groupe d'aviation légère de l'armée de Terre, les chars de combat, le service de santé des armées, le Génie et le Train, le 621<sup>ème</sup> groupe d'armes spéciales, et bien d'autres.

C'est à ce titre que, dans quelques minutes, je vous décernerai la croix du combattant.

\*

Jusqu'à présent, vous n'étiez pas considérés comme des combattants comme les autres, vous aviez obtenu certains droits et l'accès à quelques dispositifs. Mais il persistait une iniquité, un déséquilibre. Et je dois dire ma satisfaction de mettre un terme à cette injustice.

Que de chemin parcouru pour en arriver à cette matinée !

La carte 62-64 était une attente ancienne - très ancienne - relayée par l'ensemble des associations du monde combattant et par de nombreux parlementaires. Des gouvernements précédents ne l'avaient pas accordée.

Le Président de la République s'était engagé à réparer cette injustice. Nous l'avons fait !

J'ai fondé ma méthode sur la collégialité, la concertation et l'écoute. En 2018, des groupes de travail se sont réunis à de nombreuses reprises. Ils ont recensé les demandes, ils les ont évaluées. Nous avons établi nos accords, nous avons aussi parlé de nos désaccords.

Ainsi, je m'étais engagée auprès des associations du monde combattant et auprès des parlementaires à faire passer l'extension de la carte du combattant dans la loi de finances pour 2019.

C'est donc chose faite avec le soutien et le plein appui du Premier ministre. Et je veux ici remercier les parlementaires de tous les bords politiques qui ont voté à l'unanimité cette proposition ! C'est un engagement tenu. C'est désormais du concret depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

\*

Je veux souligner l'effort financier pour l'Etat que représente cette mesure. Nous l'estimons à près de 30 millions d'euros en année pleine.

Dans notre contexte budgétaire contraint, c'est un signal et c'est une démonstration de l'attachement du Gouvernement à l'ensemble du monde combattant.

La carte du combattant ouvre des droits financiers mais aussi symboliques et sociaux. Elle ouvre le droit au versement de la retraite de combattant et permet, à partir de 74 ans, de bénéficier d'une demi-part fiscale supplémentaire.

Je tiens à ce que chacun soit informé de ses droits et de la manière d'y accéder. Avec clarté et simplicité ! C'est pour cela que j'ai souhaité la réalisation et la distribution d'un document qui présente nos actions mais surtout qui explique comment obtenir la carte du combattant.

Sachez que ce sont près de 50 000 cartes du combattant supplémentaires qui devraient être attribuées.

La commission nationale de la carte du combattant s'est déjà réunie à deux reprises. J'ai présidé l'ouverture de la première session en janvier dernier. A ce jour, déjà 13 718 demandes de carte ont été instruites et validées. 4 600 dossiers sont d'ores et déjà inscrits pour la prochaine réunion qui se tiendra le 21 mai prochain. Ce nombre considérable démontre qu'il y avait une forte attente.

Tout cela est possible grâce à l'opérateur du ministère des Armées, l'ONAC-VG. Je remercie sa direction, ses services et ses équipes pour leur mobilisation en amont comme en aval. C'est grâce à leur travail d'anticipation que la mise en œuvre de cette mesure a été possible dès le 1<sup>er</sup> janvier.

Je veux particulièrement saluer Rose-Marie ANTOINE. Madame la directrice de l'ONAC-VG, je vais peut-être dévoiler un secret, vous allez quitter bientôt vos fonctions. A votre demande bien sûr. Je vous remercie non seulement pour le travail que nous avons accompli ensemble mais aussi pour celui mené auprès de mes prédécesseurs. Et je crois que la concrétisation pratique de ce nouveau droit vous est également due.

La réparation et la reconnaissance sont essentielles pour le monde combattant. Nous en sommes tous conscients. Mais nous savons aussi que la transmission de sa mémoire est tout aussi indispensable.

Ensemble, nous transmettons le souvenir de la guerre d'Algérie, nous l'expliquons, nous favorisons la connaissance. Et notamment auprès de la jeunesse. Ce travail de mémoire est le socle de notre action commune : bien sûr l'ONAC-VG, bien sûr la DPMA, bien sûr les associations et les fondations.

Je compte sur vous pour poursuivre ce travail de mémoire auprès des jeunes générations.

\*

Chers récipiendaires, vous allez désormais porter la croix du combattant.

Elle est un signe fort de reconnaissance. Elle est un symbole de courage, de service et de dévouement. Elle unit les générations du feu par-delà les guerres et les opérations de nos armées.

Son histoire a accompagné celle de la France tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle et elle se prolonge au XXI<sup>ème</sup> siècle.

Alors très simplement, portez-la avec fierté !

Je vous remercie.